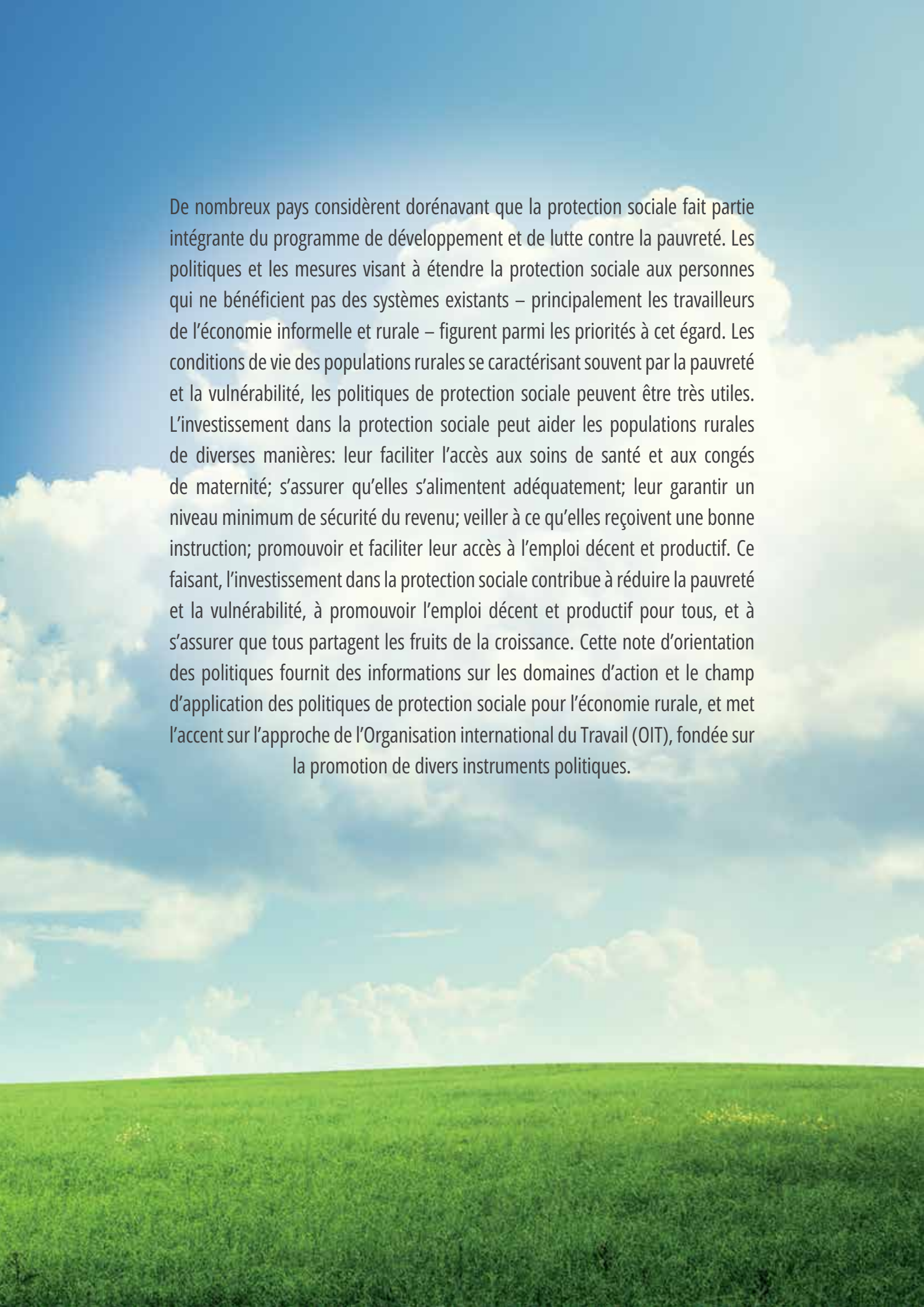




Bureau
international
du Travail

Étendre la protection sociale à l'économie rurale

**TRAVAIL DÉCENT DANS L'ÉCONOMIE RURALE
NOTES D'ORIENTATION DES POLITIQUES**



De nombreux pays considèrent dorénavant que la protection sociale fait partie intégrante du programme de développement et de lutte contre la pauvreté. Les politiques et les mesures visant à étendre la protection sociale aux personnes qui ne bénéficient pas des systèmes existants – principalement les travailleurs de l'économie informelle et rurale – figurent parmi les priorités à cet égard. Les conditions de vie des populations rurales se caractérisant souvent par la pauvreté et la vulnérabilité, les politiques de protection sociale peuvent être très utiles. L'investissement dans la protection sociale peut aider les populations rurales de diverses manières: leur faciliter l'accès aux soins de santé et aux congés de maternité; s'assurer qu'elles s'alimentent adéquatement; leur garantir un niveau minimum de sécurité du revenu; veiller à ce qu'elles reçoivent une bonne instruction; promouvoir et faciliter leur accès à l'emploi décent et productif. Ce faisant, l'investissement dans la protection sociale contribue à réduire la pauvreté et la vulnérabilité, à promouvoir l'emploi décent et productif pour tous, et à s'assurer que tous partagent les fruits de la croissance. Cette note d'orientation des politiques fournit des informations sur les domaines d'action et le champ d'application des politiques de protection sociale pour l'économie rurale, et met l'accent sur l'approche de l'Organisation internationale du Travail (OIT), fondée sur la promotion de divers instruments politiques.

1. Logique et justification

Selon le Rapport de l'OIT sur la protection sociale dans le monde (édition 2013/14), seulement 27 pour cent de la population mondiale bénéficient d'un accès à une protection sociale complète, tandis que 73 pour cent sont partiellement couverts, voire exclus de toute protection. Près de la moitié de la population mondiale vit en milieu rural¹; la plupart de ces résidents ruraux n'ont qu'une protection sociale limitée, voire inexistante; ils se trouvent souvent en situation d'exclusion sociale et n'ont pas véritablement accès aux biens essentiels et à des services de qualité.

La santé et la sécurité sociale sont des droits humains – censés se traduire par l'accès à des services de qualité, disponibles, abordables et financièrement protégés pour toutes les personnes dans le besoin – essentiels pour réduire la pauvreté et développer équitablement et durablement les économies rurales. Cependant, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural rencontrent de nombreux obstacles, que les autorités doivent prendre en compte lorsqu'elles adoptent un régime de protection sociale pour les populations rurales, ou étendent son champ d'application à leur profit. La recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012, invite les Etats Membres de l'OIT à établir et maintenir, en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux, des socles de protection sociale comportant des garanties élémentaires de sécurité sociale, afin de prévenir ou réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Les Etats Membres devraient fournir ces garanties au moins à tous les résidents et à tous les enfants, et veiller à ce qu'elles assurent à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès aux soins de santé essentiels et à une sécurité élémentaire de revenu.

Dans plusieurs pays à revenu faible et moyen, l'introduction de programmes de protection sociale s'est avérée relativement efficace pour assurer une couverture aux populations rurales, notamment par le biais des pensions sociales, des systèmes de garantie d'emploi pour les pauvres, des programmes de sécurité alimentaire, des mesures de redistribution financière, des programmes de formation et d'un meilleur accès aux soins de santé. L'investissement dans la protection sociale bénéficie de plusieurs manières aux populations rurales: accès accru aux soins de santé et aux congés de maternité; garantie d'une alimentation adéquate; sécurité élémentaire du revenu; éducation de qualité; promotion et amélioration de l'accès à l'emploi décent et productif. Les investissements dans la protection sociale contribuent ainsi à réduire la pauvreté et la vulnérabilité, à promouvoir l'emploi décent et productif pour tous, et au partage des fruits de la croissance.

Toutefois, l'expérience montre que la mise en œuvre et l'efficacité de ces programmes n'est pas exempte de difficultés. Dans de nombreux pays à faible revenu, l'économie rurale représente souvent une part importante du PNB et la pauvreté rurale y est endémique. Les ressources budgétaires y sont particulièrement rares, ce qui oblige les autorités à fixer des priorités et à adopter un régime fiscal permettant l'extension des programmes de protection sociale aux zones rurales.

¹ Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales : *World Urbanization Prospects* (New York, 2014). Disponible en suivant le lien: <http://esa.un.org/unpd/wup/Highlights/WUP2014-Highlights.pdf> [consulté le 10 mars 2015].

2. Champ d'application et définitions

La recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012 reflète un consensus naissant sur la nécessité d'une protection sociale pour tous. Elle préconise une approche universelle et progressive de l'extension de la protection sociale; elle rétablit le lien entre les diverses politiques – protection sociale, économie, emploi – et met nettement l'accent sur la nécessité de cohérence et de coordination. Tout en donnant priorité à l'établissement des socles de protection sociale, les Etats membres devraient progressivement élaborer et maintenir des régimes de protection sociale exhaustifs et adéquats, et compléter les mesures de protection sociale par des politiques actives du marché du travail et d'autres politiques économiques et sociales. Les indications contenues dans la recommandation sont particulièrement pertinentes pour l'économie rurale, car elles visent à étendre la protection sociale tout en garantissant l'accès aux soins de santé et à une sécurité élémentaire du revenu (à un seuil défini à l'échelle nationale) pour tous, y compris les pauvres, les ménages en situation de précarité alimentaire et les travailleurs de l'économie informelle. La responsabilité globale en incombe prioritairement à l'Etat, qui devrait assurer la pérennité financière, budgétaire et économique des programmes par divers moyens; les prestations devraient être prévisibles, adéquates et fondées sur un régime de droits; il conviendrait d'encourager la cohérence des politiques et la coordination entre les divers secteurs et institutions, et d'établir des mécanismes de suivi et d'évaluation.

L'OIT soutient la conception et la mise en œuvre de stratégies de protection sociale au niveau national, et aide les pays à concevoir et améliorer la gouvernance, la gestion et l'efficacité des régimes de prestations et de contrôle qui étendent la couverture sociale en milieu rural. En outre, elle favorise le dialogue social et le rôle des partenaires sociaux (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) aux niveaux national et international. L'OIT intervient également pour renforcer les capacités des partenaires sociaux et des acteurs nationaux afin de les aider à mieux assimiler les divers aspects techniques des politiques de protection sociale, et d'encourager la ratification et la mise en œuvre des normes de sécurité sociale de l'OIT, notamment la convention (n°102) sur la sécurité sociale (norme minimum), 1952. Depuis 2009, l'OIT et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sont les organisations chefs de file de l'Initiative sur le socle de protection sociale du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies. Aux niveaux mondial et national, l'OIT participe aux initiatives internationales liées à la santé tels *Providing for Health Initiative (P4H)* et *International Health Partnership IHP+*, et collabore avec plusieurs organismes des Nations Unies au sein des groupes de travail de l'Initiative du Socle de protection sociale de l'ONU (SPS). Au niveau mondial, de concert avec les présidents régionaux du Groupe de développement des Nations Unies (GNUD) et avec le Bureau de coordination du développement des opérations de l'ONU (DOCO), l'OIT poursuit un objectif commun, à savoir appuyer la mise en œuvre des socles de protection sociale définis au niveau national, et de systèmes plus complets de sécurité sociale.

Etendre la protection sociale à l'économie rurale

Les thèmes majeurs des politiques de l'OIT sur l'extension de la protection sociale à l'économie rurale sont les suivants:

- Elaborer un cadre global pour l'économie rurale: associer les politiques et stratégies de protection sociale pour l'économie rurale et d'autres modes d'intervention;
- Assurer une protection sociale aux populations rurales: stratégie clé d'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire;
- Garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des soins de santé, et lutter contre les inégalités d'accès aux services de santé entre les zones rurales et urbaines;
- Rôle de la protection sociale dans la promotion de la durabilité et de la participation de tous à l'économie rurale, tels que les transferts sociaux (pensions sociales, programmes publics d'emploi, etc.) comme moyen de stimuler l'économie rurale locale;
- Dimension du genre en matière de protection sociale;
- Informalité dans l'économie rurale et rôle de la protection sociale pour favoriser la transition vers la modernisation et la formalité en milieu rural;
- Liens entre l'économie informelle rurale et la sécurité alimentaire;
- Extension des régimes et systèmes de protection sociale pour les petits exploitants et les microentreprises;
- Extension des structures administratives et de prestation dans les zones rurales: s'assurer que les populations rurales bénéficient effectivement des infrastructures et des services (y compris les soins de santé, l'éducation, les services financiers);
- Accroître les synergies entre les mécanismes de prestation (aide à l'inscription, information, perception des cotisations et versement des prestations sociales), afin de réduire les coûts et de créer des liens entre les mécanismes de protection sociale et les autres interventions sur le marché du travail (p. ex. formation professionnelle, soutien aux micro-entreprises);
- Assurer une couverture sociale aux migrants inter/intra zones rurales: avantages et défis.

3. L'approche de l'OIT

Partant du principe que la sécurité sociale et la santé sont des droits humains, et un impératif social et économique, l'OIT fonde son approche sur une stratégie bidimensionnelle d'extension de la protection sociale: élever progressivement les niveaux de protection sociale, et assurer des prestations conformes à ses normes les plus récentes. Cette stratégie vise l'élaboration de régimes de protection sociale exhaustifs et cohérents, en fonction des priorités, ressources et situations nationales. La mise sur pied et le maintien de socles nationaux de protection sociale devrait permettre de garantir à toutes les personnes dans le besoin un niveau élémentaire de sécurité du revenu et l'accès aux soins de santé de base.

Les conclusions de la Discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), adoptées par la Conférence internationale du Travail (CIT) à sa 100^e session (juin 2011)², ont endossé cette stratégie bidimensionnelle d'extension de la sécurité sociale. Lors de sa 101^e session (juin 2012), la CIT a adopté une nouvelle norme internationale de sécurité sociale, la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, qui fournit aux Etats Membres des orientations sur la mise en œuvre de la stratégie bidimensionnelle.

La protection sociale est également l'un des quatre piliers du Programme du travail décent. L'OIT possède un avantage comparatif en cette matière, et apporte une valeur ajoutée aux Etats Membres grâce à ses techniques d'évaluation, de conception et de mise en œuvre des politiques et des programmes nationaux de protection sociale en général, mais aussi par ses programmes ciblés, qui visent à répondre aux spécificités de l'économie rurale, notamment dans les domaines suivants: salaire minimum, stratégies de soutien à la transition vers l'économie formelle en milieu rural, développement institutionnel dans les zones rurales, microfinance, conditions de travail, dialogue social, lutte contre le travail des enfants, et action liée au VIH/SIDA en milieu de travail. En sa qualité d'organisation normative, l'OIT promeut l'élaboration et la mise en œuvre des normes internationales en matière de protection sociale. Elle possède un autre avantage spécifique, à savoir son expertise dans l'élaboration des politiques, instruments et interventions visant à promouvoir le travail décent, dont la protection sociale est l'un des piliers.

Les populations rurales présentent généralement certaines caractéristiques – niveaux élevés de pauvreté, d'informalité, d'emploi autonome et de dépendance à l'agriculture de subsistance; faible niveau d'alphabétisation; aléas économiques liés à l'agriculture et aux conditions de travail dangereuses –³ particulièrement fréquentes dans les pays à faible revenu. Souvent, les zones rurales se caractérisent également par des infrastructures de mauvaise qualité: réseaux et moyens de transport inadéquats, mauvaise liaison Internet, électricité instable, services publics médiocres, voire inexistants (médecins, infirmières et enseignants qualifiés en nombre insuffisant). Il en résulte une faible capacité contributive, des coûts administratifs élevés, une incapacité à mettre en œuvre les programmes et les systèmes, et un faible degré d'organisation des travailleurs ou des producteurs indépendants – autant de facteurs qui créent fréquemment des difficultés lorsque les autorités souhaitent étendre la protection sociale en milieu rural informel.

Pour couvrir efficacement les populations rurales, il importe d'adopter des mécanismes de financement mixtes, avec des stratégies et des instruments complémentaires fondés sur les principes d'équité et de solidarité. Les transferts sociaux (en espèces et en nature) peuvent être assurés par les divers régimes de sécurité sociale, qu'on peut classer en deux grandes catégories, selon le mode de financement utilisé: les régimes contributifs et les autres. Plusieurs régimes différents coexistent dans de nombreux pays, où ils offrent des prestations pour des risques semblables à différents groupes de population. Les principaux instruments de politique comprennent notamment: l'assurance sociale; les régimes universels; les programmes de soutien du revenu minimum; les programmes de transfert monétaire, assortis de conditions ou non; les systèmes de micro-assurance; etc. Ces instruments devraient être coordonnés afin de promouvoir le principe de couverture universelle, et d'appuyer le développement de stratégies nationales d'extension de la protection sociale, en s'inspirant de l'approche des socles de protection sociale, tout en tenant compte des spécificités de l'économie rurale.

² Conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), Conférence internationale du Travail, 100^e session, juin 2011.

³ L'OIT estime qu'environ 170 000 travailleurs agricoles sont tués chaque année en raison d'une exposition aux produits phytosanitaires, ou en utilisant de la machinerie, et que beaucoup d'autres subissent des lésions professionnelles (BIT: *Promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté*, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 97^e session, 2008).

Il faut également concevoir et mettre en œuvre des mécanismes institutionnels adéquats, susceptibles d'assurer une protection sociale à tous les groupes vulnérables, y compris dans les régions isolées, tout en respectant les droits et la dignité des prestataires. Ces mesures administratives doivent être organisées de manière transparente et responsable, afin de s'assurer que les personnes admissibles bénéficient effectivement de ces droits. S'agissant des mécanismes de réclamation, les prestataires devraient avoir gratuitement accès à des procédures de plainte et d'appel, avec une garantie de participation tripartite. Là encore, diverses approches sont envisageables: mise en place de bureaux au sein de l'administration locale, liés à une organisation faîtière au niveau national; unités mobiles; guichets automatiques; bureaux de poste; etc. Le recours aux technologies de l'information et de la communication facilite de façon croissante l'identification des bénéficiaires, la délivrance des cartes, le recouvrement des contributions (le cas échéant), le paiement des prestations, et les relations avec les fournisseurs de services (p. ex. les centres de soins de santé qui doivent vérifier les droits à prestations). Dans certains pays (Inde, Myanmar), les syndicats d'agriculteurs représentent certains travailleurs ruraux, mais, dans la grande majorité des pays à revenu faible ou intermédiaire, ces groupes ne jouissent pas d'une représentation adéquate, ce qui peut soulever des difficultés lorsque les autorités souhaitent établir des mécanismes de gouvernance auxquels ils sont appelés à participer. La participation des communautés à la conception des programmes de protection sociale, et celle des comités élus localement à leur mise en œuvre et à leur suivi, peuvent leur assurer une certaine forme de représentation.

Les considérations d'équité sont essentielles, et doivent être reflétées dans toute stratégie d'extension de la protection sociale aux populations rurales. Les résidentes rurales sont doublement désavantagées sur le plan de la protection sociale, tant en raison des inégalités géographiques – les zones rurales étant relativement défavorisées par rapport aux régions urbaines – que des inégalités de genre, les femmes et les filles faisant face à divers obstacles par rapport aux hommes et aux garçons. Les inégalités de genre tiennent à plusieurs facteurs: accès inégal à l'éducation et à l'emploi; écart salarial persistant entre hommes et femmes; perspectives de revenus restreintes; partage inégal des responsabilités familiales; et restrictions à l'accès aux services sociaux liées au genre. Outre les inégalités liées au genre, les disparités découlant de l'âge et de l'appartenance à une minorité (p. ex. les populations autochtones) persistent en milieu rural et doivent être dûment prises en compte.

Les recherches menées récemment sur la protection sociale en matière de santé démontrent que le pourcentage de résidents ruraux bénéficiant d'un accès effectif à des soins de santé de qualité, abordables et disponibles est notoirement inférieur à celui des zones urbaines. Ces résultats sont étayés par un ensemble d'indicateurs liés à des aspects essentiels du principe de couverture maladie universelle, mentionnés dans la recommandation n° 202 de l'OIT: droits inscrits dans la législation, disponibilité, accessibilité et qualité des soins de santé. Les analyses effectuées par le BIT montrent qu'il existe des différences considérables entre les zones rurales et urbaines, et à l'intérieur des pays: au niveau mondial, seulement 44 pour cent des personnes vivant en milieu rural sont affiliées à un régime d'assurance santé, comparativement à 78 pour cent dans les zones urbaines. En outre, le secteur de la santé devrait compter sept millions de travailleurs supplémentaires pour offrir des soins de santé de qualité dans les zones rurales.

L'approche de l'OIT concernant l'extension de la protection de la santé en milieu rural se fonde sur la recommandation n° 202, qui stipule que les Etats Membres devraient fournir par voie législative les garanties élémentaires (santé, prévention et soins maternels) à tous les résidents et enfants d'un pays donné. Ce principe d'universalité implique la disponibilité de services de santé abordables et de qualité. Il faut donc prévoir un nombre suffisant d'agents de santé dans les zones rurales, et remédier aux difficultés financières de leurs résidents en réduisant les sommes qu'ils doivent avancer pour se faire soigner et en établissant des mécanismes de protection financière. Les régimes d'assurance santé doivent être élaborés en visant l'universalité, y compris pour les populations rurales, qui, fréquemment, sont exclues du marché du travail formel et gagnent un salaire inférieur à celui des travailleurs urbains. Enfin, l'accès effectif à des soins de santé de qualité suppose une bonne gouvernance des régimes, qui devrait reposer sur le principe d'imputabilité et faire appel aux processus participatifs, tel que le dialogue social à l'échelon national.

L'OIT appuie également l'extension de la protection sociale en milieu rural grâce aux programmes d'allocations familiales ou de prestations pour enfants; il s'agit le plus souvent de programmes non contributifs de transferts en espèces. Il est bien établi que ces programmes, qui fournissent des prestations régulières en espèces à toutes les familles, ou seulement aux familles pauvres, ont un fort impact sur les divers volets du développement humain, qu'ils soient spécifiquement liés à la santé et à l'éducation (prestations octroyées sous conditions) ou non (prestations universelles).

4. L'expérience de l'OIT à ce jour

L'OIT procède à des évaluations en matière de protection sociale, qui lui ont permis de formuler des recommandations sur le développement et l'extension des socles sociaux dans 93 pays. Bon nombre de ces recommandations préconisent l'extension de la protection sociale aux groupes non couverts, comme les populations rurales. L'OIT apporte actuellement son aide à 61 pays pour la conception et la mise en œuvre de régimes de protection sociale⁴. En conséquence, le taux de couverture augmentera sensiblement en ce qui concerne les soins de santé (18 pays), les prestations pour enfants (8 pays), la protection de la maternité (7 pays), l'assurance chômage (10 pays), l'assurance accidents du travail (6 pays) et les pensions de vieillesse (38 pays). L'OIT appuie également dans sept pays la création de «guichets uniques» décentralisés, où les bénéficiaires – notamment les résidents des zones rurales – ont accès à un éventail de prestations et de services.

Les expériences au niveau national et les évaluations menées antérieurement démontrent que les stratégies d'extension devraient viser à assurer progressivement la couverture universelle, en fonction des priorités nationales, de la faisabilité administrative et de la capacité budgétaire des pays concernés, ce qui suppose l'adoption de dispositions spécifiques pour rejoindre les travailleurs ruraux. Il est essentiel de renforcer à la fois la demande et l'offre de services sociaux en milieu rural, en mettant en place les infrastructures voulues et en embauchant les employés en nombre suffisant pour offrir ces services, et en faciliter l'accès.

L'OIT agit comme facilitateur dans le processus de sensibilisation en fonction du contexte national et de la nature des demandes. Il encourage le dialogue intersectoriel sur les politiques nationales et la prise de décision par consensus. Dans un premier temps, il aide les pays à dresser un inventaire de leur système de protection sociale et à l'analyser, ce qui permet d'identifier les lacunes et les problèmes de mise en œuvre, puis de formuler des recommandations politiques. L'OIT appuie ensuite les mesures prises par les pays pour traduire ces recommandations en politiques, et fournit son expertise en matière d'analyse des coûts et des besoins budgétaires. Il identifie les sources de financement possibles pour les prestations sociales, effectue des projections concernant leur impact sur la réduction de la pauvreté, et conseille les gouvernements sur la conception du système de protection sociale pour en assurer la cohérence globale – y compris sa coordination avec les autres politiques (emploi, fiscalité, etc.). Pour adapter les mécanismes de protection sociale aux réalités rurales, l'OIT peut aider les gouvernements de plusieurs manières:

- Evaluer les besoins particuliers des populations rurales et déterminer dans quelle mesure les systèmes existants y répondent.
- Associer les acteurs locaux à l'identification de leurs besoins, ainsi qu'à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques permettant d'y répondre.

⁴ En 2015.

- Tirer parti des expériences positives récentes pour élaborer des approches novatrices, afin de mettre en œuvre des programmes ou des systèmes de protection sociale universelle ciblant les zones rurales, notamment en ce qui concerne:
 - l'information, les actions de sensibilisation et les mesures associant toutes les parties prenantes à la conception, à la gouvernance et au suivi des politiques (en utilisant les moyens de communication adaptés au contexte rural, par exemple, la radio, les annonces et les réunions communautaires, les organisations de la société civile, et les personnes-ressources);
 - enregistrement des bénéficiaires grâce aux nouvelles technologies et aux systèmes de gestion de l'information (en se fondant sur les programmes ruraux ayant fait leurs preuves, et en mettant sur pied des points d'enregistrement décentralisés);
 - assurer la transparence et l'imputabilité des opérations administratives et de la gestion financière;
 - mettre en place des systèmes de prestation efficaces et fiables permettant d'atteindre les zones rurales, en utilisant divers réseaux de distribution, y compris les banques agricoles, les bureaux de poste, les commerçants, les guichets automatiques mobiles, le téléphone cellulaire, etc.
- Lorsque c'est possible, s'appuyer sur les structures existantes pour soutenir la mise en œuvre des régimes de protection sociale et assurer la participation des parties prenantes, comme les syndicats, les organisations d'employeurs et de producteurs, les organisations de la société civile, les coopératives ou les autres organisations communautaires ayant participé au processus d'enregistrement.
- Identifier les lacunes de la protection sociale en matière de santé, et élaborer des politiques pour y remédier, notamment en ce qui concerne la disponibilité et l'accessibilité de soins de santé de qualité, y compris les pénuries de personnel de santé en milieu rural.
- Identifier les problèmes de discrimination et d'équité (questions de genre) et y accorder une attention particulière. Mener des actions de sensibilisation aux besoins spécifiques de protection des groupes vulnérables, par exemple: les paysans sans terre; les travailleurs occasionnels; les personnes victimes du travail forcé ou d'une relation de travail abusive; et celles qui n'ont pas accès à des réseaux informels, ou qui sont particulièrement désavantagées, comme les orphelins, les migrants, les personnes âgées sans enfants, les femmes, les personnes atteintes du VIH/SIDA, les membres de certaines castes, ou de groupes ethniques ou religieux.

5. Conseils pratiques et ressources

L'OIT dispose d'un éventail complet d'instruments politiques, comportant entre autres un jeu d'outils et de guides sur les méthodes permettant d'assurer la protection sociale en milieu rural, notamment: analyses de cas et des besoins de protection sociale; identification des lacunes et formulation de politiques pour y remédier; évaluations de coûts et projections budgétaires; conception et mise en œuvre de la gestion des SPS; mise en place de guichets uniques; analyses d'impact; et partage des connaissances. En outre, l'OIT facilite de plusieurs manières les échanges d'expériences sur l'extension de la protection sociale, notamment en fournissant des données et des statistiques tirées de la base de données «Enquête sur la sécurité sociale» et de la plate-forme de partage des connaissances sur la protection sociale⁵, et en promouvant le dialogue et la coopération Sud-Sud.

L'OIT a pour objectif de contribuer au développement de la protection sociale, conformément à sa stratégie bidimensionnelle. Son mandat comprend cinq domaines d'activité:

- Elaboration de politiques et recherche appliquée;
- Services de gouvernance financière, dans le cadre du Service financier et actuariel international (ILO FACTS);
- Services consultatifs techniques et juridiques;
- Renforcement des capacités et diffusion des connaissances;
- Développement de bases de connaissances statistiques.

Les domaines mentionnés ci-dessus s'inscrivent dans les cinq grandes catégories d'activités du Plan d'action de l'OIT en matière de sécurité sociale, approuvé en novembre 2011 par le Conseil d'administration du BIT et actualisé en novembre 2012: élaboration des politiques et activités normatives; développement des connaissances et partage d'informations; services consultatifs techniques; renforcement des capacités; formation et renforcement des partenariats.

L'OIT agit directement selon plusieurs axes, par exemple:

- Orientations politiques et recherche appliquée;
- Conseils techniques sur les divers aspects de la sécurité sociale, y compris les processus nationaux de dialogue social sur la protection sociale;
- Conception de nouveaux systèmes de protection sociale, et de leurs composantes (aspects actuariels, juridiques et institutionnels);
- Evaluations actuarielles;
- Outils de diagnostic et de planification: évaluations ou diagnostics complets des systèmes nationaux de protection sociale; examen des dépenses de protection sociale (*SPER*); budgets sociaux; projections concernant l'impact des prestations sociales sur la réduction de la pauvreté, etc.;
- Elaboration de guides techniques de formation, et de mémoires par pays, afin de partager les connaissances sur les pratiques optimales.

L'OIT agit directement dans plusieurs secteurs du développement institutionnel, par exemple:

- Dialogue social tripartite au niveau national sur la conception, l'élaboration et la gestion des politiques de protection sociale;
- Assistance technique pour l'examen et la formulation de la législation nationale sur les systèmes de sécurité sociale;
- Assistance technique pour la ratification des conventions de l'OIT sur la sécurité sociale;
- Assistance technique pour la mise en place de la gestion des SPS en milieu rural (guichets uniques);
- Formation du personnel des établissements chargés de la gestion des institutions de protection sociale;
- Assistance technique pour l'amélioration des statistiques et des indicateurs concernant les institutions de protection sociale;
- Assistance technique pour la mise en place et l'amélioration des systèmes d'information de gestion pour les institutions de protection sociale.

⁵ Pour plus d'information, disponible en suivant le lien: www.social-protection.org.

Instruments

Convention (n° 102) sur la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.

Plates-formes et outils

Plate-forme de l'OIT sur la protection sociale.

Enquête de l'OIT sur la sécurité sociale: informations quantitatives sur les régimes et les prestations de sécurité sociale, et sur les indicateurs nationaux globaux.

Panorama des informations sur la protection sociale, tirées des données recueillies lors d'enquête auprès des ménages, et au moyen de questionnaires.

Programme OIT/UE pour l'amélioration de la protection sociale et la promotion de l'emploi (2010-12).

Conseil de coopération inter-agences sur la protection sociale.

Initiative inter-agences sur les socles de protection sociale (UNCEB).

Divers outils sur l'extension de la sécurité sociale et l'inclusion sociale (Programme STEP).

Bureau international du Travail (BIT): *The Social Security Good Practices Guides* (à paraître).

Publications

BIT (2001): *Résolution et conclusions concernant la sécurité sociale*, Conférence internationale du Travail, 89^e session, Compte rendu n° 16: Rapport de la Commission sur la sécurité sociale (Genève).

— (2001): *Sécurité sociale: un nouveau consensus* (Genève).

— (2007): *Social health protection: An ILO strategy towards universal access to health care* (Genève).

— (2008): *Promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté*, Chapitre 5. La protection sociale: Extension de la couverture dans les zones rurales, Conférence internationale du Travail, 97^e session, Rapport IV (Genève).

— (2011): *La sécurité sociale pour la justice sociale et une mondialisation équitable: discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), en vertu de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 100^e session (Genève).

— (2012): *Evidence on gender inequities in social health protection: the case of women living in rural areas*, Document n° 29, Extension de la sécurité sociale (Genève).

— (2012): *La sécurité sociale pour tous: construire des socles de protection sociale et des systèmes complets de sécurité sociale*, La stratégie de l'Organisation internationale du Travail (Genève).

— (2012): *Socles de protection sociale pour la justice sociale et une mondialisation équitable*, Rapport IV (1), (2A) et (2B), Conférence internationale du Travail, 101^e session (Genève).

— (2013): *Feasibility study of the Social Service Delivery Mechanisms for the Implementation of the National Social Protection Strategy in Cambodia* (Bangkok).

— (2013): *Social protection assessment based national dialogue: A good practices guide, Processes and tools developed in East and South-East Asia from 2011 to 2013* (Bangkok).

— (2014): *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Rapport V (1), Conférence internationale du Travail, 103^e session (Genève).

— (2014): *Addressing the Global Health Crisis: Universal Health Protection Policies* (Genève).

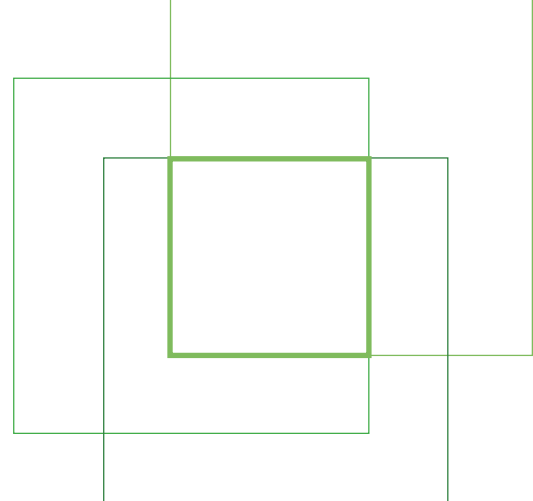
— (2014): *Design study of the single referral system for the extension of social protection in Indonesia: Background and justification, design of the single referral system (SRS), and roadmap for its implementation* (Bangkok).

— (2014): *Universal Health Protection, Progress to date and the way forward* (Genève).

— (2014): *World Social Protection Report 2014/15. Building economic recovery, inclusive development, and social justice* (Genève).

— (2015): *Global evidence on inequities in rural health protection. New data on rural deficits in health coverage for 174 countries* (Genève).

Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale



Favoriser une croissance agricole inclusive pour parvenir à des meilleurs moyens de subsistance et à une plus grande sécurité alimentaire

- Travail décent, sécurité alimentaire et résilience des moyens de subsistance en milieu rural
- Travail productif et décent dans l'agriculture

Encourager la diversification économique et la transformation des systèmes de production pour l'emploi rural

- Diversification économique de l'économie rurale
- Promouvoir le travail décent pour les travailleurs ruraux qui sont au bas de la chaîne d'approvisionnement
- Le rôle des entreprises multinationales dans la promotion du travail décent dans les zones rurales
- Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle
- Le tourisme durable: catalyseur du développement socio-économique inclusif et de la réduction de la pauvreté dans les régions rurales

Favoriser l'accès à des services, à une protection et à des investissements à forte intensité de main-d'œuvre

- Donner accès à des services de qualité dans l'économie rurale pour favoriser la croissance et le développement social
- Étendre la protection sociale à l'économie rurale
- Développer l'économie rurale par l'inclusion financière: Le rôle de l'accès au financement
- Investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures rurales en vue du développement économique, de la protection sociale, de la protection de l'environnement et de la croissance inclusive

Garantir la pérennité et l'exploitation des avantages des ressources naturelles

- Une transition juste vers une économie rurale résiliente et durable
- Le travail décent dans la foresterie
- Exploiter le potentiel des industries extractives
- Eau et amélioration des moyens de subsistance en milieu rural

Accroître la représentation des populations rurales grâce à l'organisation de la promotion des droits, des normes et du dialogue social

- Droits au travail dans l'économie rurale
- Promouvoir le dialogue social dans l'économie rurale
- Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire
- Travail décent pour les peuples autochtones et tribaux dans l'économie rurale
- Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale
- Travail décent pour les jeunes ruraux
- Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'oeuvre dans l'agriculture et les zones rurales

Améliorer la base de connaissances sur le travail décent dans l'économie rurale

- Enrichir la base de connaissances pour favoriser la promotion du travail décent dans le monde rural

Pour plus d'informations, visitez notre site web: www.ilo.org/rural ou écrivez à: rural@ilo.org

Copyright © Organisation internationale du Travail - Première édition (2019)

Ce document fait partie du Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale https://www.ilo.org/global/topics/economic-and-social-development/rural-development/WCMS_436224/lang-fr/index.htm